

## ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE (1917-1934), Hanoï

Crée par arrêtés du 15 octobre 1917 (?) et 21 mars 1918 (*J.O.I.F.*, p. 689-698) <sup>1</sup>.

Nº 205. — Arrêté créant au Tonkin une [École pratique d'agriculture annexe](#)  
(Du 17 mars 1918)  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 470-473)

### Enseignement

Art. 25. — Les élèves de l'École supérieure d'agriculture seront admis à accomplir des stages d'application à l'école pratique, dans des conditions qui seront ultérieurement fixées.

---

Nº 262. — Arrêté affectant certains immeubles du jardin botanique aux besoins de l'École supérieure d'agriculture.  
(Du 17 avril 1918)  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 6602)

Le Résident supérieur au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,  
Vu le décret du 20 octobre 1911 déterminant l'organisation administrative de l'Indochine

Vu l'arrêté en date du 13 mars 1918 rattachant le Jardin botanique à la Ville de Hanoï,

Arrête :

Article premier. — Seront affectés aux besoins de l'École supérieure d'agriculture les immeubles du jardin botanique suivants :

La maison du directeur et ses dépendances, la maison affectée aux bureaux avec ses hangars, la serre en fer.

Art. 2. — Les étables, bouveries, hangars à foin, fosses à fumier et à purin sont affectés au service municipal.

Art. 3. — Les parcelles affectées à l'École d'agriculture sont celles indiquées au plan ci-joint et teintées en vert. Elles comportent une enclave, teinte en rose, consistant dans les terrains aménagés pour les cultures florales et qui restera provisoirement à la disposition de la Ville pour la culture des fleurs et plantes nécessaires à l'ornementation du jardin public jusqu'à ce qu'il ait été fourni à la municipalité, aux frais du budget général, les terrains et abris de remplacement qui lui sont nécessaires.

Art. 4. — Provisoirement et jusqu'à l'achèvement au compte du budget général de la maison destinée au surveillant des plantations du jardin, ce dernier continuera à occuper le logement où il est installé dans les bureaux.

---

<sup>1</sup> BIB AOM5061, selon Bui-van-Minh.

Art. 5. — Le matériel actuellement en service au Jardin botanique est réparti entre l'École supérieure d'agriculture, le Service local d'agriculture et les Services municipaux conformément aux états ci-annexés.

Art. 6. — Le résident maire et le directeur des Services agricoles et commerciaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 17 avril 1918  
BOURCIER SAINT CHAFFRAY

---

Soldes et Indemnités  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 30)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine, en date du 24 décembre 1918 :

M. Perrin, pépiniériste du jardin botanique détaché auprès de la municipalité de Hanoï, est nommé chef de culture à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine.

M. Perrin recevra, en cette qualité, une solde annuelle de 6.000 francs se décomposant comme suit :

Solde d'Europe 3.000 francs.  
Supplément colonial 3.000 francs.

La solde et les accessoires de solde de M. Perrin seront à la charge du Budget général.

M. Perrin continuera à assurer le service de la station météorologique établie au Jardin botanique de Hanoï.

---

[Inventaire des bois et autres produits forestiers du Tonkin](#)  
(*La Dépêche coloniale*, 28 février 1919, p. 2, col. 3-4)

.....  
Ce travail doit aussi servir de memento aux élèves de l'École supérieure d'agriculture d'Hanoï ainsi qu'aux élèves de l'École pratique d'agriculture et de sylviculture de Tuyênn-Quang.

---

Soldes et Indemnités  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 1130)

Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine, en date du 21 juillet 1919. :

M. Lemarié (Charles), directeur des Services agricoles et commerciaux du Tonkin, est désigné pour assurer cumulativement avec ses fonctions actuelles celles de directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture pendant l'absence de M. Eberhardt, parti en congé.

Il recevra en cette qualité une indemnité annuelle de huit cents piastres (800 p. 00) prévus à titre de supplément des fonctions par l'art. 2 paragraphe 4 de l'arrêté du 21 mars 1918.

---

Destinations et mutations  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 1264)

Par arrêté du Gouverneur Général p. i. de l'Indochine, en date du 14 août 1919 :  
L'agent principal de culture Bui-To, rentrant de congé, est affecté à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine.

---

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE  
(Arrêté du 15 octobre 1917).  
*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. II-100 :

MM. EBERHARDT (P.-A.), palmes acad., docteur ès-sciences, directeur (en congé) ;  
Lemarié (C.-G.), palmes acad., ingénieur agronome, licencié en droit, directeur p. i.

Chargés de cours.

M<sup>me</sup> Auger,  
MM. Braemer, inspecteur de 3<sup>e</sup> classe des Services agricoles et commerciaux ;  
Crevost, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe des Services agricoles et commerciaux ;  
Delpech (C.-P.), inspecteur des Bâtiments civils ;  
Herbinet (C.), administrateur des Services civils ;  
Hautefeuille, chargé de mission ;  
Lallement, licencié ès-sciences (mathématiques), ingénieur de la Voie et des Bâtiments ;  
Laforge, sous-inspecteur d'agriculture ;  
Mathieu, licencié ès sciences physiques ;  
Rémoville (M.), Croix-de-guerre chimiste de 3<sup>e</sup> classe ;  
Sarazin (C.-J.), vétérinaire inspecteur de 5<sup>e</sup> cl. ;  
Thomas (A.-O.), commis principal des Services civils.

---

N<sup>o</sup> 176. — Arrêté portant réorganisation du personnel des Services agricoles de l'Indochine.

(Du 1<sup>er</sup> février 1920)  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 375 s.)

Vu l'arrêté du 21 mars 1918, portant création en Indochine d'une École supérieure d'agriculture et de sylviculture ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 1917, portant création en Cochinchine d'une École pratique d'agriculture et de sylviculture à Bencat ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1918, portant création d'une École pratique d'agriculture à Tuyêñ-Quang ;

---

Réintégration  
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1921, p. 2003.)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 25 août 1921,  
Les élèves diplômés de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture dont les noms suivent, sont nommés agents techniques de 4<sup>e</sup> classe :

1° — des Services agricoles de l'Indochine

MM. Pham-van-Nhu,  
Trinh-van-Thuât,  
Nghiêm-quang-Chuc,  
Vo-doan-Minh

2° — du Service forestier de l'Indochine

MM. Pham-ngoc-Dung,  
Tran-van-Dam,  
Nguyen-yen-Gy,  
Hoang-huy-I loa

Les agents techniques des Services agricoles et forestier ci-dessus désignés reçoivent les affectations suivantes :

1° — MM. Pham-van-Nhu et Pham-ngoc-Dung sont affectés pour ordre au Tonkin en vue de l'immatriculation et sont placés hors cadre pour être mis à la disposition du Directeur de l'Instruction Publique en Indochine.

Dans cette position, ils seront désignés comme « assistants », le premier, du cours d'agriculture, et le second du cours de sylviculture à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture.

2° — MM. Nghiêm-quang-Chuc, Nguyen-yen-Gy et Hoang-huy-Hoa sont mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

3° — MM. Vo-doan-Minh et Tran-van-Dam sont mis à la disposition du résident supérieur en Annam.

4° — M. Trinh-van-Thuat est mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin.

---

Réintégration

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1922, p. 609.)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 23 février 1922,

M. Pham-Ngoc-Dung, agent technique de 4<sup>e</sup> classe du service forestier de l'Indochine, placé hors cadres pour servir en qualité d'assistant à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, est réintégré dans les cadres et remis à la disposition du résident supérieur au Tonkin.

---

Examen de garde général adjoint des forêts. — Examen restreint

(*France Indochine*, 8 juin 1922, p. 2, col. 4)

Les épreuves écrites ont commencé mardi matin dans le local du service forestier du Tonkin. Treize candidats, s'y présentaient. Voici les sujets donnés :

Première Épreuve

Rapport d'un chef de cantonnement sur une ou plusieurs affaires de service.

Rapport d'un chef de cantonnement à son chef de service pour proposer de dédoubler une division du cantonnement.

Montrer la nécessité de ce dédoublement aux divers points de vue : technique, administratif, fiscal. Proposer un emplacement pour une division nouvelle en justifiant le choix de cet emplacement.

Durée : 3 heures.

La Commission centrale chargée de la correction des épreuves des examens ouvrant accès au grade de garde général des forêts sera présidée par M. Lochard, directeur des Services économiques, assisté de MM. Guibier, chef du service général des Forêts à la Direction des Services économiques, et [Vieillard, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#).

---

#### Services économiques

(*France Indochine*, 19 août 1922, p. 2, col. 4-5)

Les [élèves diplômés de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#), dont les noms suivent, sont nommés agents techniques de 4<sup>e</sup> classe :

1°) des Services agricoles de l'Indochine :

MM. Nguyen cong Tieu, Dinh manh Triet, Ngo van Uong.

2°) du Service forestier de l'Indochine :

MM. Dang dinh Diep, Vuong dinh Kam et Dang van Lu.

#### Affectations

Les agents techniques des Services agricoles et forestiers nommés par arrêté du 18 août 1922 sont mis à la disposition :

1° du Gouverneur de la Cochinchine :

M. Dinh manh Triet.

2°) du Résident supérieur au Tonkin :

M Dang dinh Diep.

3°) du Résident supérieur en Annam :

M. Dang van Lu.

4°) du Résident supérieur au Cambodge :

MM. Ngo van Uong et Vuong dinh Xam.

5°) du Directeur de l'Instruction publique :

[Nguyen cong Tieu \(pour servir en qualité d'assistant du cours d'agriculture à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture\)](#).

M. Pham van Nhu, agent technique de 4<sup>e</sup> cl. des Services agricoles placé hors cadres et mis à la disposition du directeur de l'Instruction publique par arrêté du 2 aout 1921 est réintégré dans dans les cadres et mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin.

---

#### Domaine-affectation

(*France Indochine*, 24 novembre 1922, p. 3, col. 1)

Sont affectés à la direction de l'Instruction publique pour les besoins de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, sept lots de terrains d'une superficie globale de 156.901 m<sup>2</sup> environ situés à Lao-Pho (Phu-Tho), acquis par le gouvernement général de divers indigènes de Lao-Pho.

Ces terrains ont pour limites celles détaillées dans les actes d'acquisition.

---

**École pratique d'agriculture de Tuyen-Quang**  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1922, p. 2, col. 5)

.....  
Une nouvelle promotion doit être recrutée après les fêtes du Têt, à la suite d'un concours qui sera passé dans les locaux de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture au Jardin botanique de Hanoï, le 5 mars 1923 à 8 heures du matin.  
.....

---

Note sur la vie et la carrière de M. LEMARIÉ,  
inspecteur en chef des Services agricoles,  
directeur adjoint des Services économiques de l'Indochine,  
décédé à Hanoï, le 29 janvier 1923  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1923, p. 2, col. 3)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 février 1923 : résumé)

Né à Montlandon (Eure-et-Loir), le 21 août 1866, d'une famille d'agriculteurs propriétaires, M. Lemarié acquit de bonne heure, par les exemples qu'il avait sous les yeux, la connaissance pratique de la terre et des travaux agricoles. Il lui était réservé d'ailleurs d'y joindre une solide culture générale et une instruction scientifique et technique d'une étendue exceptionnelle.

Après de bonnes études au Lycée de Chartres, il fut reçu bachelier ès lettres et ès sciences ; plus tard, il devait conquérir le grade de licencié en droit.

Son service militaire accompli, il entra à l'Institut national agronomique, obtint le diplôme d'ingénieur agronome en 1889 et passa, dans les laboratoires de l'Institut, une troisième année de perfectionnement technique. Après un court séjour dans un laboratoire industriel de chimie agricole, il devait compléter encore ses connaissances théoriques par l'enseignement à l'École d'agriculture du Chesnoy où il professa le cours de sciences naturelles, puis à l'École pratique d'agriculture de Crémancy, et ensuite à l'Institut national agronomique, où il fut chargé des fonctions de répétiteur d'économie rurale.

Après une formation aussi complète, M. Lemarié, jeune encore, avait devant lui le plus bel avenir, soit dans le vaste domaine de l'agriculture métropolitaine et des industries s'y rattachant, ou dans le haut enseignement agricole. Il préféra la vie hasardeuse, et active des colonies et se fit désigner par le ministre de l'Agriculture pour accomplir une mission d'études dans les îles de la Sonde.

Mais, entre-temps, M. le gouverneur général Rousseau avait demandé que cette mission fût différée et que M. Lemarié fût mis à sa disposition. Nommé directeur du jardin botanique de Hanoï, en création, M. Lemarié débarquait dans la colonie le 8 novembre 1896 et l'année suivante, était appelé à remplir les fonctions de directeur de l'Agriculture au Tonkin.

Son activité et ses facultés d'organisateur trouvaient là le champ qui leur convenait. Le jardin botanique de Hanoï doit à M. Lemarié les collections d'arbres et de plantes qui font encore aujourd'hui sa valeur. La direction de l'Agriculture du Tonkin, qu'il créa, lui doit aussi une organisation administrative et une documentation scientifique de premier ordre.

Nommé ensuite directeur de l'Agriculture en Annam, M. Lemarié fut chargé d'une mission d'études agricoles et économiques au Japon, où il séjournait de juin à décembre

1903 ; il en rapporta une ample moisson de renseignements dont profilèrent le *Bulletin économique de l'Indochine* et la direction générale de l'agriculture, des forêts et du commerce, au sein de laquelle il fut appelé par M. le gouverneur général Beau, en juin 1905, à créer et organiser le Service agricole et des laboratoires de l'Indochine.

À la suppression de cette direction générale, M. Lemarié fut désigné pour reprendre la direction de l'agriculture au Tonkin, à l'effet de la remanier et de la transformer en direction des services agricoles et commerciaux dont les attributions, plus étendues, convenaient mieux encore à sa haute compétence et à son activité. De 1910 à fin 1914, il s'y consacra entièrement, avec un dévouement qu'apprécièrent justement les chefs d'administration locale et les groupements agricoles et commerciaux du pays.

Mobilisé le 1<sup>er</sup> janvier 1915, en qualité de lieutenant de réserve d'infanterie coloniale, M. Lemarié tint garnison à Phu-lang-thuong. Promu capitaine en mai 1915, il fut appelé à remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de Hanoï. Il ne put, en raison de son âge et malgré son vif désir, être envoyé en France pour y prendre une part effective à la guerre.

Ses occupations au Conseil de guerre ne l'empêchèrent point d'exercer en même temps ses fonctions de président des conseils d'administration des Caisses locales de retraites, qu'il remplissait depuis avril 1914, et d'aider également de son expérience et de ses conseils le fonctionnaire chargé de l'expédition des affaires de la Direction des Services agricoles et commerciaux du Tonkin.

M. Lemarié réoccupa ce poste à sa démobilisation en août 1919. Il prenait, en même temps, une part active au développement de la jeune Université indochinoise : [professeur à l'École de pédagogie et à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#), il dirigea cette dernière école de juillet 1919 à juin 1921. Entre-temps (novembre 1920), il avait été appelé par la confiance de M. le gouverneur général Long à exercer les fonctions de directeur du Mouvement économique au gouvernement général.

Il occupa ce dernier poste jusqu'à la création de la Direction des Services économiques de l'Indochine, en juillet 1921 : il fut alors chargé des fonctions de directeur adjoint des Services économiques, ainsi que de celles de chef du service général de l'agriculture à cette même direction. Il se consacra avec une ardeur toute juvénile et un inlassable dévouement au service nouveau qui lui était confié, et qui devait permettre à la Colonie tout entière de bénéficier des trésors de son expérience indochinoise et de sa vaste érudition. Les propositions que lui inspira sa longue tournée d'inspection au cours de l'été de 1922 et qui ont déjà reçu un commencement d'exécution montrèrent qu'il ne démentirait pas les espoirs fondés sur son action.

À l'issue d'une longue tournée d'inspection au cours de l'été de 1922, il se préoccupa de l'achèvement des travaux en cours qu'il entendait mener à bonne fin avant d'aller prendre dans la Métropole un repos que nécessitait une santé ébranlée.

Mais congé ne signifiait pas pour lui retraite : il comptait, d'accord avec ses chefs, revenir à son poste à la colonie, ou, si décidément l'âge déjouait son projet de retour, se consacrer en France à des œuvres d'enseignement agricole, tout en vivant à la campagne de la saine existence du propriétaire faisant valoir.

Il avait malheureusement trop attendu : éprouvé par dix années de séjour consécutif en Indochine, il est mort à la tâche, sans avoir connu le repos.

Son œuvre reste : la documentation scientifique et pratique qu'il a constituée, les nombreuses études qu'il a publiées tant dans le *Bulletin économique de l'Indochine* que dans d'autres revues spéciales, le Catalogue des produits de l'Indochine (préparé en collaboration avec M. Crevost), sont, parmi tant d'autres travaux de valeur, ceux dont la diffusion aura le mieux servi les intérêts du pays. Mais seule, la lecture des archives administratives peut révéler tout ce que la Colonie doit à l'auteur de tant de rapports nourris de faits et d'arguments, écrits en phrases brèves, d'une langue impeccable et d'un style nerveux, incisif et brillant.

Président du comité local de l'Alliance française, vice-président du comité de patronage de la Société d'enseignement mutuel du Tonkin, ancien président de la Société philharmonique de Hanoï, M. Lemarié, au cours de sa longue carrière, fut toujours prêt à aider de ses conseils et de son expérience les groupements et les particuliers qui s'adressaient à lui. Ses nombreux camarades d'Ecole qui lui doivent aide et protection dans leur carrière ainsi que ses subordonnés, gardent un souvenir ému et reconnaissant de sa bonté discrète. Ses chefs et ses collaborateurs, et tous ceux qui l'ont connu d'assez près conserveront la mémoire de sa modestie, de sa douceur et de son urbanité empreinte d'un peu de timidité, en même temps que de sa probité morale absolue, de sa haute conscience professionnelle et de son dévouement à la chose publique.

\*  
\* \* \*

Titulaire de nombreuses décorations coloniales, lauréat de la Société d'acclimatation, M. Lemarié était officier d'Académie (1906) et officier du Mérite agricole (1907) ; il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur\* le 20 octobre 1920.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1923, p. 2, col. 4)

Congé administratif. — Un congé administratif de 7 mois est accordé à M. Vieillard (Paul François), inspecteur en chef de 2<sup>e</sup> classe des services agricoles, hors cadres, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine, pour en jouir à Paris et à Garlin (Basses-Pyrénées.)

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1923, p. 2, col. 4)

Services agricoles. — M. Vieillard Paul-François, inspecteur en chef de 2<sup>e</sup> classe des Services agricoles H. C., directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine, est désigné pour remplir cumulativement avec ses jonctions actuelles celles de chef du Service général de l'agriculture à la direction des Services économiques, en remplacement de M. Lemaire.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1923, p. 2, col. 2)

Examen de sortie des élèves de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine. — Les 15 et 16 juin 1923, a eu lieu l'examen de sortie des élèves de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine au siège de l'Ecole (Jardin botanique).

Voici les épreuves qui ont été données :

Le 15. — Botanique descriptive et systématique. — La Feuille — Morphologie externe et interne. — Fonctions — Comment l'agriculteur ou le forestier intervient-il pour favoriser le rôle de la feuille — Donner des exemples.

Génie rural. — L'irrigation, but, différents modes d'irrigations.

Section Sylvicole. — Sylviculture, la futaie jardinée.

Section agricole. — Agronomie, le maïs.

Le 16 juin

Section agricole. — Visite de la concession de M. Borel — Cultures et Elevages, Critiques, Section sylvicole. Rapport de tournée. Un agent technique en service rend compte à son chef de division d'une tournée effectuée dans les pineraies de Yen-Lap (Quang-Yen), ce qu'il a constaté, et ce qui lui paraît être proposé comme améliorations.

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à l'oral qui a eu lieu lundi et mardi 18-19 juin au local de l'Université de la rue Paul-Bert.

MM. Cung-dinh-Quy	149 points	75
Ng.-huu-Tri	149 points	75
Ng.-van-Tung	148 points	75
Ng.-nang-Dac	135 points	
Pham-ngoc-Dong	124 points	
Ng.-lara-Sô	123 points	75
Tran-Sinh	121 points	
Hoang-van-Lan	120 points	

Sont déclarés reçus :

Section forestière : MM. Ng.-huu-Tri, Cung-dinh-Quy, Ng.-nang-Dac, Pham-ngoc-Dong.

Section agricole : MM. Ng.-van-Tong, Ng.-lara-Sô, Hoang-van-Lau.

Nos félicitations.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1923, p. 2, col. 4)

Services agricoles. — M. Nguyen-cong-Tieu, agent technique de 3<sup>e</sup> classe des Services agricoles de l'Indochine, assistant du cours d'agriculture à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, est maintenu à la disposition du directeur de l'Instruction pour remplir les fonctions de préparateur au laboratoire de botanique de la dite école.

---

La Vie indochinoise

(*Les Annales coloniales*, 25 septembre 1923, p. 2, col. 4)

Le J. O de l'Indochine du 4 août 1923 a publié un arrêté réorganisant l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture.

Cette école a pour mission de former des agriculteurs et des forestiers susceptibles d'exploiter rationnellement le domaine agricole et forestier de l'Indochine, et dans les conditions fixées par les arrêtés des 1<sup>er</sup> et 14 février, modifiés par l'arrêté du 7 décembre 1922, des agents techniques du cadre supérieur du personnel indigène des Services agricoles et forestiers.

Un Conseil de perfectionnement étudie les questions relatives aux modifications à apporter aux programmes et au fonctionnement de l'école.

L'enseignement est donné à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï et à l'École d'application de Naopho.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1924, p. 2, col. 4)

Solde de présence. — La solde de présence de M. Perrin, chef d'agriculture à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine, est portée à huit mille francs compter du 1<sup>er</sup> janvier 1924.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1924, p. 5, col. 2)

Cultures potagères et forestières. — Des légumes et des fleurs ne sont-ce point là des richesses dont nous sommes trop souvent privés ? Il peut ne plus en être ainsi, grâce au nouveau livre de M. Lan<sup>2</sup>, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, que vient de faire paraître l'Imprimerie d'Extrême-Orient et qui s'intitule « Cultures potagères et fruitières et l'Art des jardins ». Écrit spécialement pour l'Indochine, en tenant compte de son climat et de son sol particulier, des exigeantes de chacune des plantes cultivées, cet ouvrage est destiné à nous rendre, à nous gens des villes ou des champs, les plus grands services. Amateur de bonne chère, voici des recettes pour accommoder de façon savoureuse légumes de France et d'Indochine. Créateurs de beauté, voici des renseignements multiples que vous prodigue M. Cartier, inspecteur d'Agriculture, architecte paysagiste, pour mener à bien votre tâche.

Donc bravo pour les auteurs et les éditeurs : que les lecteurs nombreux reconnaissent leurs efforts et cela sera utile en même temps que juste. La chose est assez rare pour qu'on la souligne.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1924, p. 2, col. 4)

Services agricoles. — Les élèves diplômés de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, dont les noms suivent, sont nommés agents techniques stagiaires ;

1° — des Services agricoles de l'Indochine : MM. Vuong-van-Khuê, Lê-Do-Ky, Pham-kim-Giam et Pham-van-Ky.

2° — du Service forestier de l'Indochine : MM. Tran-Duc-Long, Trinh-van-Luc, Vu-dinh-Thuy, Tran-Sinh, Trinh-Tiên-Phan et Nguyen-Minh-Tri.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 décembre 1924, p. 5, col. 3)

---

<sup>2</sup> Jean Jacques Lan (Paris, XVI<sup>e</sup>. 28 avril 1877-Nice, 31 mars 1965) : ancien élève non diplômé de l'École nationale d'agriculture de Grignon. Futur associé d'Antonovitch et Lan, entrepreneurs à Hanoï. Voir encadré. Père d'André Lan, du réseau de résistance Lan et Mingant opérant en liaison avec l'américain Gordon, basé en Chine.

École supérieurs d'agriculture. — M. Lan (Jean-Jacques), inspecteur de 2<sup>e</sup> classe des Services agricoles de l'Indochine, est adjoint au directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine.

M. Lan conservera, en cette qualité, l'indemnité qui lui avait été attribuée par l'arrêté du 7 avril 1921 et assurera sans rémunération spéciale les heures de cours ou de travaux pratiques dont il a été chargé par l'arrêté du 18 septembre 1924,

---

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE

(Arrêté du 30 mai 1925).

Jardin botanique - Hanoï.

(*Annuaire administratif de l'Indochine française*, 1926, p. 109)

M. HENRY (Yves), inspecteur général de l'Agriculture, directeur.

Professeurs et chargés de cours.

MM. le Dr Asselin,  
Naneix, professeur agrégé au Lycée;  
Bourret, professeur titulaire ;  
Carton, ingénieur de 3<sup>e</sup> classe des travaux d'agriculture ;  
Devisme, ingénieur contractuel de 1<sup>re</sup> classe des travaux d'agriculture ;  
Forbé [Edmond], inspecteur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe des Forêts ;  
Guerné, chef de l'atelier d'ébénisterie à l'École professionnelle ;  
Lan, ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe des Travaux d'Agriculture, adjoint au directeur ,  
Mangin, inspecteur des Services forestiers de l'Indochine ;  
Néau, chargé de l'atelier du fer à l'Ecole professionnelle ;  
Régère, ingénieur agronome, chargé de la période d'application des élèves de  
3<sup>e</sup> année ;  
Perrin, chef de culture.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Président.

Le directeur de l'Instruction publique,

Membres :

L'inspecteur général, directeur de l'Ecole ;  
L'inspecteur des Services forestiers de l'Indochine ;

Deux membres des chambres d'agriculture: l'un désigné par la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam et la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam ; l'autre désigné par la chambre d'agriculture de la Cochinchine et la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge ;

L'adjoint au directeur de l'École ;

Deux professeurs de l'École désignés par le directeur de l'Instruction publique.

---

Hanoï

Congés de convalescence

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1927, p. 2, col. 5)

Un congé de convalescence de six mois à solde entière de présence est accordé à M. Perrin (Félicien François), chef de cultures à l'École supérieure d'agriculture et de

sylviculture en Indochine au traitement annuel de 11.500 francs, pour en jouir à Sainte Maxime (Var).

---

Domaine-affectation  
(*France Indochine*, 2 février 1928, p. 2, col. 6)

M. Victor dit Vouillon, agent journalier en service à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, est nommé chef d'atelier de 3<sup>e</sup> classe de l'Enseignement professionnel en Indochine par application des dispositions de l'arrêté du 28 février 1927. Il est mis à la disposition du directeur général de l'Instruction publique.

---

TRAVAUX PUBLICS  
HANOI  
Le 24 avril 1928, à 16 heures  
Avis d'adjudication  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1928, p. 7, col. 2)

Agrandissement du bâtiment existant à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture à Hanoi.

Travaux à l'entreprise 11.996 p. 74  
Cautionnement provisoire 215 p. 00

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1928, p. 2, col. 2)

École supérieure d'agriculture et de sylviculture. — M. Lan Jean Jacques, ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe des Travaux d'agriculture, est placé dans la position hors cadres pour remplir les fonctions de directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture.

Ce fonctionnaire assurera gratuitement dix heures de cours par semaine dans les conditions de l'arrêté du 17 octobre 1924.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
COMMUNIQUÉ À LA PRESSE  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 6 MAI 1929  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1929, p. 6, col. 1-2)

*Les Plantes indochinoises de grande culture*, par M. J. Lan. — Il est rendu compte que six nouveaux exemplaires de *Les Plantes indochinoises de grande culture*, par M. J. Lan, ingénieur agronome, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine ont été reçus. La Chambre possède ainsi sept exemplaires de cet intéressant ouvrage qui seront mis à titre de prêt à la disposition de ses ressortissants qui le demanderaient. Dépense approuvée à l'unanimité.

---

Conseil de recherches scientifiques  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1930, p. 1, col. 5)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 janvier 1930)

Sont désignés pour faire partie, pendant l'année 1930, du Conseil de Recherches Scientifiques de l'Indochine, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 1928 :

.....  
Ng. công Tiêu, diplômé de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine, agent technique des Services agricoles de l'Indochine Hanoï.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
COMMUNIQUÉ À LA PRESSE  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 3 MARS 1930  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1930, p. 5, col. 2-3)

A. S. d'un engrais vert pour rizières. — Le Président fait connaître que M. Ng. công Tiêu, membre du Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine et préparateur à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï, lui a exprimé le désir de recevoir cent exemplaires de sa brochure *L'Azolle cultivé comme engrais vert*, si la Chambre estimait que cet opuscule peut intéresser les agriculteurs français et indigènes, la faisait reproduire et traduire pour distribution à ses ressortissants.

La Chambre décide l'impression à son compte de 200 exemplaires en français et d'un nombre suffisant de traductions en quoc-ngu pour en doter les principaux centres agricoles du Tonkin. Il sera remis gracieusement 100 exemplaires à l'auteur, M. Ng. công Tiêu.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1930, p. 2, col. 3)

Congé. — Un congé administratif de un an est accordé à M. Lan, ingénieur principal de 1<sup>re</sup> classe des Travaux d'agriculture, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, pour en jouir à Paris.

---

[Établissements Bainier d'Indochine](#)  
Le Journal d'Auto-Hall  
(*France Indochine*, 6 décembre 1930, p. 4)

COMPTE-RENDU D'UNE DEMONSTRATION DE MOTOCULTURE FAITE AVEC LE  
TRACTEUR « AUSTIN » AU JARDIN DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE  
DE HANOÏ LE SAMEDI 18 OCTOBRE DANS L'APRÈS-MIDI

---

(*France Indochine*, 9 janvier 1931, p. 2, col. 3)

M. Regère ingénieur agronome contractuel à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, est nommé professeur de l'Enseignement supérieur de 3<sup>e</sup> classe.

---

#### RETRAITE HONORARIAT.

(*France Indochine*, 4 février 1931, p. 2, col. 4)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1931, p. 2, col. 4)

M. Perrin, chef de cultures à l'École supérieure d'Agriculture et de Sylviculture, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

---

#### Nominations et affectations

(*France Indochine*, 24 juillet 1931, p. 2, col. 4)

Les élèves diplômés de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, dont les noms suivent, sont nommés agents techniques stagiaires à 1.512 \$ 00 par an :

Des Services agricoles de l'Indochine : MM. Vu-Duc-Hien, Pham-Quang-Nhuan, Pham-Bich-Chuc,

du Service forestier de l'Indochine, MM. Nguyen-Dinh Hue, Nguyen-Ngoc-Chuong, Dang-Tran-Man.

Est mis à la disposition du Résident supérieur en Annam : M. Nguyen-Dinh-lue.

Est mis à la disposition du Résident supérieur au Cambodge : M. Nguyen-Ngoc-Chuong.

Est mis à la disposition de l'Inspecteur général de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts : MM. Dang-Tran-Man, Pham-Quang-Nhuan, Pham-Bich-Chuc.

Est mis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique : M. Vu-Duc-Hien.

---

#### HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1931, p. 2, col. 1)

École supérieure d'agriculture. — M. Lan Jean-Jacques, professeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Enseignement supérieur, rentrant de congé est chargé des fonctions de directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine.

---

#### Chargés de cours à l'Université

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1931)

Par application de l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 1928, portant dérogation aux incompatibilités prévues par l'article 5 du même règlement :

MM. Cabanes, directeur p. i. de l'École supérieure de Commerce ; Cèbe, directeur p. i. de l'École vétérinaire ; Kruze\*, directeur p. i. de l'École des Beaux-Arts ; [Lan, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture](#) ; Lafferranderie, chef local du service de l'Enseignement au Tonkin ; Roubiès, inspecteur en chef de l'Enseignement primaire au Tonkin ; Werts, directeur p. i. de l'École supérieure de Pédagogie, sont

désignés, à titre transitoire et exceptionnel, comme chargés de cours à l'Université indochinoise pendant l'année scolaire 1931-1932.

---

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE

(Arrêtés du 21 mars 1918 et 30 mai 1925).

Jardin botanique, Hanoï. — Téléphone : 217

(*Annuaire administratif de l'Indochine française*, 1932, p. 58)

M. Lan (J.), ingénieur agricole (Grignon), professeur titulaire de 1<sup>re</sup> classe de l'Enseignement supérieur, directeur de l'École.

Professeurs titulaires de l'Enseignement supérieur :

MM. BOURRET (R.), Croix-de-guerre, palmes académiques, docteur ès sciences naturelles, lauréat de l'Académie des sciences, membre correspondant du Muséum national d'histoire naturelle, professeur titulaire de 1<sup>re</sup> classe de l'Enseignement supérieur, directeur du Laboratoire des sciences naturelles à l'Université ;

PÉTELOT (P.-A.), off. des palmes académiques, off. mérite agricole, licencié ès sciences, professeur titulaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Enseignement supérieur ;

RÉGÈRE (P.-H.), chev. LH\*, Croix-de-guerre, ingénieur agronome, professeur titulaire de 3<sup>e</sup> classe de l'Enseignement supérieur.

Chargés de cours :

MM. CAPUT (L.), professeur à l'École normale d'instituteurs de Hanoï, ancien inspecteur provincial au Tonkin ;

CARTON (P.), Croix-de-guerre, chev. mérite agricole\*, ingénieur agronome, ingénieur d'agronomie coloniale, ingénieur des Travaux d'Agriculture, chef du bureau de climatologie et de météorologie agricole à l'Observatoire central de l'Indochine ;

FORBÉ (E.-A.-J.), médaille militaire (?), Croix-de-guerre, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe des Forêts de l'Indochine ;

GUERNÉ (J.), chef d'atelier principal de 1<sup>re</sup> classe d'Enseignement professionnel ;

JOYEUX (B.), docteur en médecine, médecin sanitaire maritime, diplômé de l'Institut de médecine coloniale de Paris, ancien élève de l'Institut Pasteur, directeur du Service municipal d'hygiène ;

LECLERC (M.), diplômé vétérinaire, vétérinaire-inspecteur ;

NEAU (R.), Croix-de-guerre, 1<sup>er</sup> prix Conservatoire national, chef d'atelier principal de 1<sup>re</sup> classe de l'Enseignement professionnel ;

PORCHON (V.), ingénieur des Arts et Métiers\*, chef de bureau à l'Inspection générale des Travaux publics ;

SALLENAVE (P.-E.-V.), ingénieur agronome, ingénieur des Eaux et Forêts, inspecteur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des Forêts, chef de la Section de technologie forestière à l'Institut des recherches agronomiques ;

VOUILLON (V.), chef d'atelier de 2<sup>e</sup> classe de l'Enseignement professionnel.

---

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 septembre 1932, p. 2, col. 4)

Service forestier. — M. Le Toan Dong, agent technique forestier stagiaire, en service à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

---

Chronique de Hanoï  
Admission dans les Écoles supérieures  
(*France Indochine*, 30 septembre 1932, p. 2, col. 3)

Le nombre maximum des élèves à admettre dans les écoles de l'Université indochinoise autres que l'école de médecine et de pharmacie de plein exercice (Sections de P. C. N. et de Pharmacie de plein exercice) et l'École supérieure de Droit, dont l'accès est illimité, est fixé comme suit pour l'année scolaire 1932-1933 :

École supérieure de Pédagogie	4
École supérieure d'Agriculture et de Sylviculture	6
École des Beaux-Arts* :	
a) Section de peinture, art décoratif et sculpture	8
b) Section d'architecture	6

---

Hanoï  
Mariages  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1933)

M. Charles René Benjamin Becquet, ingénieur, sous-chef de poste au Service radiotélégraphique de l'Indochine, domicilié à Hanoï, avec M<sup>le</sup> Magdeleine Alberte Henriette Bruneteaud, sans profession, domiciliée à Thuy-Khê (Ha-Dong).

Les témoins étaient : MM. Jean Jacques Lan, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture à Hanoï, et Jean Mirville, chef du Service Radiotélégraphique à Hanoï.

---

Liste électorale des élections des  
délégués au Conseil français des intérêts  
économiques et financiers du Tonkin  
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, p. 1230-1459)

N <sup>o</sup> d'ordre	Noms et prénoms	Profession	Âge	Domicile
728	Lan Jean Jacques	Professeur titulaire de l'Enseignement supérieur de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture	56	Hanoï

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1934, p. 2, col. 2)

École supérieure d'agriculture et de sylviculture. — M. Lan (Jean-Jacques), professeur de 1<sup>re</sup> classe de l'Enseignement supérieur en Indochine, admis à la retraite le 28 avril 1934, est désigné à compter de cette date et jusqu'à la fin de l'année scolaire courante, pour être chargé, à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture, de cours rétribués d'agriculture générale, de législation rurale, d'économie rurale, d'élevage des animaux.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1934)

Documentation. — Le « Journal officiel de l'Indochine française » du 7 juillet 1934, publie les statuts de la « Franc-Maçonnerie tonkinoise », société anonyme à capital variable dont le siège social est à Hanoï, boulevard Gambetta, n° 107, ayant pour objet « l'exploitation d'un immeuble situé boulevard Gambetta, n° 107, à Hanoï et de tous autres meubles et immeubles qui pourraient être acquis dans l'avenir. »

Aux termes d'une délibération tenue par l'assemblée générale extraordinaire de la société régulièrement convoquée et avant pouvoir de délibérer valablement, tenue au siège social le huit juin mil neuf cent trente quatre, dont procès-verbal a été dressé le même jour par M<sup>e</sup> Ackein ; a validé la nomination des administrateurs en exercice, savoir :

M. Jacques Jean Lan, directeur de l'École supérieure d'agriculture et de sériciculture de l'Indochine en retraite, demeurant à Hanoï.

---

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN  
COMMUNIQUÉ À LA PRESSE  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 3 MARS 1934  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1934, p. 1, col. 3)

Conseil de perfectionnement de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine. — M. le docteur [Le Roy des Barres](#), vice-président de la Compagnie, qui avait été désigné pour la représenter dans ce conseil, a assisté à une réunion au cours de laquelle ont été examinées certaines propositions tendant à réaliser de faibles économies, entre autres le non recrutement d'élèves pour 1934-1935. La commission a décidé le maintien du *statu quo*, la nécessité d'admettre des élèves libres et celle de modifier les programmes.

---

Chambre d'agriculture du Tonkin

Ordre du jour de la séance du jeudi 11 octobre 1931  
(*France Indochine*, 9 octobre 1934, p. 3)

IX. — Communication de M. Regère, ingénieur agronome, professeur à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture sur « Une roue élévatrice pour les rizières *Le tympan*. »

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1935, p. 2, col. 2)

École supérieure d'agriculture et de sylviculture. — M. Réteaud (L.), ingénieur principal de 1<sup>re</sup> classe des Travaux d'Agriculture, est chargé d'assurer à titre provisoire

pour l'année scolaire 1934-1935 la direction de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture cumulativement avec ses fonctions de chef du bureau de l'Agriculture au Gouvernement général.

M. Réteaud ne percevra aucune indemnité pour les nouvelles fonctions qui lui sont confiées.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1935, p. 2, col. 4)

Études agricoles. — Par arrête du résident supérieur, une subvention de 500 piastres est accordée à M. Nguyen-cong-Huan, ancien élève diplômé de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoï, pour lui permettre de continuer ses recherches et ses études sur la multiplication de l'azolle.

---

Hanoï

LES OBSÈQUES DE M. JEAN LAFOREST,  
ingénieur du génie rural,  
ingénieur de 3<sup>e</sup> classe des travaux d'agriculture,  
détaché à l'Office indochinois du riz  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1935, p. 1, col. 1-2)

.....  
M. Régère, directeur de l'École d'agriculture et de sylviculture

---

#### NOMINATIONS

---

Services agricoles

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1935, p. 6)

Par arrêté en date du 10 septembre, le gouverneur général de l'Indochine [Robin] a procédé à la nomination à l'emploi d'agents techniques stagiaires des Services agricoles des anciens élèves diplômés de l'École d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine (section agricole) des promotions 1932 et 1933, dont les noms suivent :

MM. Lê-nguyễn-ba, mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine ; Ng. gong Huan, mis à la disposition du directeur de l'Institut des recherches agronomiques ; Mong viêt Ban, mis à la disposition du directeur de l'Institut des recherches agronomiques ; Quan luu Kim, mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine ; Pham ngoc Cau, mis à la disposition du directeur de l'Office indochinois du riz ; Lê tam Gia, mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine ; Do quand Giac, mis à la disposition du directeur de l'Institut des recherches agronomiques ; Hoang minh Tru, mis à la disposition du directeur de l'Office indochinois du riz.

Ces nominations, qui tout suite à celles intervenues en juin dernier en faveur des élèves de l'École de médecine et de pharmacie, et celles en date du 10 septembre en faveur des élèves de l'École supérieure de pédagogie, sont la conséquence de la décision prise par le chef de l'Union indochinoise d'engager dans les cadres administratifs les élèves indochinois des Écoles supérieures des promotions antérieures à 1935, qui n'avaient pu y trouver place jusqu'ici par suite de l'arrêt du recrutement

opéré en 1931 et qui se trouvent encore sans emploi. Le placement dans une situation compatible avec leurs titres de tous les anciens élèves des Écoles supérieures indochinoises s'effectue de la sorte suivant le programme qu'avait tracé le gouverneur général, qui sera entièrement achevé avant le 31 décembre 1935 avec les nominations des élèves des Écoles d'agriculture et de sylviculture des promotions postérieures à 1933 et les diplômés des autres écoles supérieures non encore recrutés, auxquelles il sera prochainement procédé.

---

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 août 1936, p. 11)

— Projet d'arrêté autorisant l'*« Association amicale des anciens élèves de l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine à insérer des articles en quôc-nagu dans la partie technique du bulletin en langue française édité par cette association.*

---

Suite :

[École spéciale d'agriculture et de sylviculture de l'Indochine \(1938\).](#)